

États financiers annuels audités

FONDS DESJARDINS

Au 30 septembre 2025

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

Les états financiers des Fonds Desjardins ci-joints ont été préparés par Desjardins Société de placement inc. (le gestionnaire), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. L'information significative sur les méthodes comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers. Il valide le processus d'audit et veille à ce que le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Des auditeurs externes des Fonds Desjardins procèdent parallèlement à l'examen des états financiers et de la présentation de l'information financière.

Les auditeurs externes des Fonds Desjardins sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ils ont audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Desjardins Société de placement inc.

Gestionnaire des Fonds Desjardins

Frédéric Tremblay

Président, Chef de l'exploitation, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Mikoua Davidson

Cheffe des finances, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Le 10 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds Desjardins Marché monétaire	Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
Fonds Desjardins Revenu court terme	Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales
Fonds Desjardins SociéTerre Revenu court terme	Fonds Desjardins Mondial de dividendes
Fonds Desjardins Obligations canadiennes	Fonds Desjardins SociéTerre Mondial de dividendes
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes	Fonds Desjardins Actions mondiales
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2025	Fonds Desjardins Opportunités mondiales
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026	Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2027	Fonds Desjardins Actions mondiales croissance
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028	Fonds Desjardins SociéTerre Diversité
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029	Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030	Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives
Fonds Desjardins Obligations opportunités	Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation
Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes	Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales petite capitalisation
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes	Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel	Fonds Desjardins Marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global	Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales	Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations mondiales gérée	Fonds Desjardins FNB Marchés neutres (auparavant Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres)
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales gérée	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés	Portefeuille Desjardins Stratégie active Conservateur (auparavant Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité)
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales	Portefeuille Desjardins Stratégie active Modéré (auparavant Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité)
Fonds Desjardins Revenu à taux variable	Portefeuille Desjardins Stratégie active Équilibré (auparavant Portefeuille Diapason Croissance diversifié)
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique	Portefeuille Desjardins Stratégie active Croissance (auparavant Portefeuille Diapason Croissance équilibré)
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes	Portefeuille Desjardins Stratégie active Audacieux (auparavant Portefeuille Diapason Croissance maximum)
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé	Portefeuille Desjardins Stratégie active Actions mondiales (auparavant Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions)
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents	Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents	Portefeuille Desjardins SociéTerre Conservateur
Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance	Portefeuille Desjardins SociéTerre Modéré
Fonds Desjardins Équilibré Québec	Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance
Fonds Desjardins Équilibré de dividendes	Portefeuille Desjardins SociéTerre Audacieux (auparavant Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale)
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs	Portefeuille Desjardins SociéTerre Actions mondiales (auparavant Portefeuille Desjardins SociéTerre 100 % actions)
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial	Portefeuille Desjardins FNB Conservateur (auparavant Portefeuille FNB Avisé Conservateur)
Fonds Desjardins Croissance de dividendes	Portefeuille Desjardins FNB Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Modéré)
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu	Portefeuille Desjardins FNB Équilibré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu	Portefeuille Desjardins FNB Croissance (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance)
Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité	Portefeuille Desjardins FNB Audacieux (auparavant Portefeuille FNB Avisé Audacieux)
Fonds Desjardins Actions canadiennes	Portefeuille Desjardins FNB Actions mondiales (auparavant Portefeuille FNB Avisé 100 % actions)
Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées	Portefeuille Diapason Revenu prudent
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes	Portefeuille Diapason Revenu conservateur
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation	Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Fonds Desjardins Actions américaines valeur	Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Fonds Desjardins Actions américaines croissance	Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres	Mandat privé Titanium Actions américaines
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines	Mandat privé Titanium Actions internationales
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines petite capitalisation	Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales
Fonds Desjardins Actions mondiales à faible volatilité	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions mondiales à faible volatilité	
Fonds Desjardins Actions outre-mer	
Fonds Desjardins Actions internationales valeur	

(individuellement, le Fonds)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 30 septembre 2025 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 10 décembre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130835

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	676 147	1 312 846
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	74 283 895	67 369 237
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) donnés en garantie	228 295	4 051 774
Plus-value non réalisée sur dérivés	2 041	—
Souscriptions à recevoir	463	—
Somme à recevoir pour la vente de titres	7 683 658	—
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	391 010	433 311
	83 265 509	73 167 168
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	31 656	36 874
Moins-value non réalisée sur dérivés	174 883	100 617
Parts rachetées à payer	—	22 863
Somme à payer pour l'achat de titres	6 444 702	63 119
Intérêts, dividendes et autres montants à payer	23 196	328
	6 674 437	223 801
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	76 591 072	72 943 367
Données par catégorie (note b)		
Catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	60 190 106	59 379 048
- par part	<u>23,02</u>	<u>19,92</u>
Catégorie I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 271 259	4 878 069
- par part	<u>15,19</u>	<u>12,85</u>
Catégorie C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 165 907	5 041 393
- par part	<u>14,02</u>	<u>12,12</u>
Catégorie F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 537 646	1 261 245
- par part	<u>15,35</u>	<u>13,11</u>
Catégorie D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 426 154	2 383 612
- par part	<u>13,36</u>	<u>11,43</u>
Approuvés au nom du conseil d'administration de Desjardins Société de placement inc.		
Gestionnaire des Fonds Desjardins		
Lorraine Talbot et Pierre-Olivier Samson, administrateurs		

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2025	2024
	\$	\$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution		
	1 287 155	1 870 461
Dividendes	426 900	429 421
Revenus provenant des activités de prêt de titres	6 644	1 207
Écart de conversion sur encaisse	60 654	9 692
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	6 334 257	4 349 359
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(1 142 442)	(222 065)
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	5 583 578	9 174 021
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	(72 225)	100 167
	12 484 521	15 712 263
Charges		
Frais de gestion		
	1 346 056	1 363 713
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	313	204
Frais d'administration	154 438	156 449
	1 500 807	1 520 366
Retenues d'impôt	68 617	50 667
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	27 735	21 910
	1 597 159	1 592 943
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 887 362	14 119 320
Données par catégorie		
Catégorie A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 528 700	11 812 826
- par part	<u>3,07</u>	<u>3,64</u>
Nombre moyen de parts rachetables	2 782 259	3 240 939
Catégorie I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 029 569	498 324
- par part	<u>2,30</u>	<u>2,38</u>
Nombre moyen de parts rachetables	448 052	209 014
Catégorie C		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	747 595	1 012 730
- par part	<u>1,88</u>	<u>2,23</u>
Nombre moyen de parts rachetables	398 048	454 426
Catégorie F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	211 786	295 297
- par part	<u>2,28</u>	<u>2,61</u>
Nombre moyen de parts rachetables	92 814	113 080
Catégorie D		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	369 712	500 143
- par part	<u>1,87</u>	<u>2,19</u>
Nombre moyen de parts rachetables	198 230	228 436

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	CATÉGORIE A		CATÉGORIE I		CATÉGORIE C		CATÉGORIE F	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	59 379 048	57 684 489	4 878 069	1 028 240	5 041 393	4 987 242	1 261 245	1 561 987
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 528 700	11 812 826	1 029 569	498 324	747 595	1 012 730	211 786	295 297
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	2 597 984	1 927 955	2 726 175	4 004 294	168 753	483 346	262 879	158 619
Distributions réinvesties	—	—	—	—	—	—	—	—
Montant global des rachats de parts rachetables	(10 315 626)	(12 046 222)	(1 362 554)	(652 789)	(791 834)	(1 441 925)	(198 264)	(754 658)
	(7 717 642)	(10 118 267)	1 363 621	3 351 505	(623 081)	(958 579)	64 615	(596 039)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	—	—	—	—	—	—	—	—
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	60 190 106	59 379 048	7 271 259	4 878 069	5 165 907	5 041 393	1 537 646	1 261 245
CATÉGORIE D								
PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2025	2024						
	\$	\$						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2 383 612	2 301 179						
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	369 712	500 143						
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	81 885	76 797						
Distributions réinvesties	—	—						
Montant global des rachats de parts rachetables	(409 055)	(494 507)						
	(327 170)	(417 710)						
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	—	—						
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—						
Remboursement de capital	—	—						
	—	—						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 426 154	2 383 612						

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 887 362	14 119 320
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encassee	(60 654)	(9 692)
(Gain net) perte nette réalisé(e)	(5 191 815)	(4 127 294)
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(5 511 353)	(9 274 188)
Produit de la vente/échéance de placements	63 998 891	68 295 759
Achat de placements	(56 314 118)	(60 697 144)
Somme à recevoir pour la vente de titres	(7 683 658)	952 847
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	42 301	165 180
Charges à payer	(5 218)	(13 609)
Intérêts, dividendes et autres montants à payer	22 868	328
Somme à payer pour l'achat de titres	6 381 583	(9 078)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	<hr/>	<hr/>
	6 566 189	9 402 429
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	5 837 213	6 651 118
Montant global des rachats de parts rachetables	(13 100 196)	(15 376 209)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<hr/>	<hr/>
	(7 262 983)	(8 725 091)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	<hr/>	<hr/>
	60 095	8 630
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(636 699)	685 968
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	1 312 846	626 878
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	<hr/>	<hr/>
	676 147	1 312 846
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	1 218 873	1 954 183
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	421 663	394 481
Intérêts payés	1 379	1 381

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2025

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Actions			61,0
Actions canadiennes			1,5
Produits industriels			0,5
Stantec	2 704	309 646	405 846
Technologies de l'information			1,0
Shopify, catégorie A	3 393	333 192	702 025
Total des actions canadiennes		642 838	1 107 871
Actions américaines			42,0
Produits industriels			1,5
Parker-Hannifin	618	487 942	652 063
Uber Technologies	3 529	230 797	481 161
		718 739	1 133 224
Consommation discrétionnaire			6,3
Airbnb, catégorie A	2 324	458 029	392 710
Amazon.com	7 529	1 651 353	2 300 678
Chipotle Mexican Grill, catégorie A	1 997	123 582	108 918
MercadoLibre	160	422 996	520 371
Starbucks	3 714	494 420	437 278
TJX Companies	2 829	287 840	569 071
Viking Holdings	5 592	256 547	483 753
		3 694 767	4 812 779
Soins de santé			2,4
Boston Scientific	2 426	315 637	329 625
Eli Lilly and Company	973	491 365	1 033 197
Intuitive Surgical	797	347 071	496 061
		1 154 073	1 858 883
Services financiers			4,3
American Express	1 175	240 162	543 164
Blackstone	2 462	284 813	585 395
Goldman Sachs Group	638	366 143	707 083
Klarna Group	8 978	522 356	457 930
Mastercard, catégorie A	1 252	705 837	991 099
		2 119 311	3 284 671
Technologies de l'information			14,8
Apple	4 065	1 231 741	1 440 508
Arista Networks	3 419	530 615	693 321
Broadcom	3 428	935 624	1 573 917
HubSpot	557	345 265	362 628
Marvell Technology	2 303	226 162	269 387
Microsoft	3 357	1 573 418	2 419 830
NVIDIA	14 051	1 289 070	3 648 432
Palantir Technologies	1 707	367 856	433 363
ServiceNow	400	312 335	512 301
		6 812 086	11 353 687

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT	JUSTE VALEUR
		\$	\$ %
Communications			6,2
Alphabet, catégorie C	6 412	1 149 547	2 173 338
Meta Platforms, catégorie A	1 160	511 233	1 185 563
Netflix	524	422 051	874 313
T-Mobile USA	1 542	302 484	513 710
		<u>2 385 315</u>	<u>4 746 924</u>
Titres indiciens			5,6
Communication Services Select Sector SPDR ETF	2 443	366 217	402 449
Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	509	153 870	169 755
Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	2 860	319 557	311 933
Energy Select Sector SPDR Fund	1 046	123 499	130 054
Financial Select Sector SPDR Fund	3 662	248 887	274 543
Health Care Select Sector SPDR Fund ETF	1 294	245 186	250 626
Industrial Select Sector SPDR Fund	613	128 656	131 575
iShares MSCI Canada ETF	553	36 037	38 904
iShares MSCI Emerging Markets ETF	5 242	340 749	389 569
iShares MSCI France ETF	425	24 612	25 983
iShares MSCI Hong Kong ETF	4 834	123 080	144 977
iShares MSCI India Index ETF	5 416	399 540	392 400
iShares MSCI Japan ETF	5 520	573 807	616 188
Technology Select Sector SPDR Fund	2 264	757 068	888 087
Utilities Select Sector SPDR Fund	1 078	121 952	130 837
		<u>3 962 717</u>	<u>4 297 880</u>
Immobilier			0,9
Welltower	2 880	370 406	714 002
Total des actions américaines		21 217 414	32 202 050
Actions étrangères			17,5
Allemagne			2,1
Infineon Technologies	8 421	420 354	456 810
Rheinmetall	205	188 074	664 720
SAP	1 201	437 556	447 220
		<u>1 045 984</u>	<u>1 568 750</u>
Belgique			0,6
Argenx	449	255 349	452 799
Chine			1,5
Alibaba Group Holding, CAAE	910	216 947	226 352
Tencent Holdings	7 883	547 854	934 678
		<u>764 801</u>	<u>1 161 030</u>
Danemark			0,4
DSV	1 205	301 704	333 524
Espagne			0,5
Inditex	4 472	328 028	343 207

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
France			2,6
Accor	6 458	345 155	425 242
Hermès International	127	461 717	432 242
Safran	1 007	378 235	493 775
Schneider Electric	1 708	375 674	663 083
		1 560 781	2 014 342
Irlande			0,7
Ryanair Holdings, CAAE	6 405	368 448	536 791
Japon			3,3
Advantest	3 522	225 825	485 566
Hitachi	16 814	581 333	621 849
Keyence	830	495 103	431 004
Nintendo	2 710	272 987	326 566
Sony Financial Group	14 485	23 579	22 355
Sony Group	16 105	386 191	670 346
		1 985 018	2 557 686
Luxembourg			0,7
Spotify Technology	537	171 564	521 645
Pays-Bas			1,5
ASML Holding	468	385 955	633 231
Ferrari	374	144 880	251 525
Universal Music Group	7 373	206 862	295 874
		737 697	1 180 630
Royaume-Uni			1,5
AstraZeneca	2 461	417 655	515 070
Flutter Entertainment	1 749	431 789	633 114
		849 444	1 148 184
Suisse			0,6
Galderma Group	2 024	316 303	489 371
Taiwan			1,5
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	18 900	593 830	1 126 241
Total des actions étrangères		9 278 951	13 434 200
Total des actions		31 139 203	46 744 121
Obligations			29,5
Obligations canadiennes			0,1
Sociétés			
Intact Corporation financière, placement privé série 144A, 5,459 %, 2032-09-22	35 000	USD	46 303
Vidéotron, placement privé série 144A, 3,625 %, 2029-06-15	35 000	USD	42 364
Total des obligations canadiennes		88 667	97 570

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Obligations américaines			29,1
Gouvernement			19,7
Obligations du Trésor des États-Unis			
4,250 %, 2025-12-31	1 975 000 USD	2 663 696	2 749 624
4,875 %, 2026-05-31	1 185 000 USD	1 619 556	1 660 428
4,500 %, 2027-05-15	200 000 USD	271 836	281 933
3,875 %, 2027-07-31	600 000 USD	830 075	839 203
3,750 %, 2028-05-15	1 000 000 USD	1 374 854	1 396 821
3,875 %, 2028-07-15	250 000 USD	344 869	350 423
4,625 %, 2029-04-30	1 805 000 USD	2 476 811	2 592 227
indexées sur l'inflation, 4,250 %, 2029-06-30	675 000 USD	916 665	958 477
3,875 %, 2030-06-30	450 000 USD	612 634	630 392
4,625 %, 2031-04-30	2 220 000 USD	3 067 525	3 216 525
4,250 %, 2035-05-15	160 000 USD	217 741	224 703
4,750 %, 2055-08-15	100 000 USD	134 004	140 292
		14 530 266	15 041 048
Sociétés			9,4
American International Group			
4,750 %, 2048-04-01	95 000 USD	155 227	119 758
American Tower			
5,650 %, 2033-03-15	65 000 USD	88 288	95 572
Amgen			
4,400 %, 2045-05-01	95 000 USD	156 823	115 061
Anheuser-Busch InBev			
7,550 %, 2030-10-01	50 000 USD	77 866	79 501
Arthur J. Gallagher & Co.			
5,000 %, 2032-02-15	100 000 USD	142 200	142 255
5,150 %, 2035-02-15	5 000 USD	7 060	7 070
AT&T			
5,400 %, 2034-02-15	50 000 USD	69 350	72 417
Bank of America			
5,468 %, taux variable à partir du 2034-01-23, 2035-01-23	175 000 USD	242 346	254 875
Becton, Dickinson and Company			
5,110 %, 2034-02-08	55 000 USD	74 035	78 582
Berry Global			
5,650 %, 2034-01-15	50 000 USD	66 716	72 734
Bristol-Myers Squibb			
3,400 %, 2029-07-26	55 000 USD	72 250	74 719
Brixmor Operating Partnership			
4,050 %, 2030-07-01	110 000 USD	157 008	150 359
Cardinal Health			
5,000 %, 2029-11-15	55 000 USD	76 041	78 567
Charter Communications Operating			
4,800 %, 2050-03-01	100 000 USD	152 850	110 669
Cheniere Energy			
4,625 %, 2028-10-15	95 000 USD	130 747	131 955
Citigroup			
4,750 %, 2046-05-18	100 000 USD	167 296	123 899
Citizens Financial Group			
5,718 %, taux variable à partir du 2031-07-23, 2032-07-23	175 000 USD	244 216	255 238
Comcast			
7,050 %, 2033-03-15	50 000 USD	77 014	80 105
CommonSpirit Health			
1,547 %, 2025-10-01	80 000 USD	105 136	111 344
Conagra Brands			
5,400 %, 2048-11-01	85 000 USD	158 584	108 251

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Consolidated Edison Company of New York 5,125 %, 2035-03-15	50 000 USD	70 219	71 597
Diamondback Energy 3,500 %, 2029-12-01	120 000 USD	153 178	161 573
Dow Chemical 4,800 %, 2049-05-15	95 000 USD	153 502	108 725
Duke Energy Ohio 5,300 %, 2035-06-15	50 000 USD	68 455	72 044
Energy Transfer 5,750 %, 2033-02-15	30 000 USD	40 750	43 865
Equitable Financial 5,594 %, 2033-01-11	60 000 USD	80 889	88 080
Fidelity National Information Services 5,100 %, 2032-07-15	60 000 USD	78 201	85 762
Fifth Third Bancorp 5,631 %, taux variable à partir du 2031-01-29, 2032-01-29	10 000 USD	13 482	14 608
Fiserv 5,450 %, 2034-03-15	55 000 USD	75 696	79 271
Florida Power & Light Company 5,100 %, 2033-04-01	30 000 USD	40 730	43 276
Gilead Sciences 4,750 %, 2046-03-01	90 000 USD	156 376	115 739
GLP Capital 4,000 %, 2031-01-15	70 000 USD	96 926	93 348
Hanover Insurance Group 5,500 %, 2035-09-01	60 000 USD	83 182	84 780
Hartford Financial Services Group 3,600 %, 2049-08-19	105 000 USD	157 719	110 603
HCA 5,500 %, 2047-06-15	90 000 USD	152 672	119 880
HCA Healthcare 3,500 %, 2030-09-01	95 000 USD	131 255	126 693
Huntington Bancshares 6,208 %, taux variable à partir du 2028-08-21, 2029-08-21	25 000 USD	33 661	36 633
Hyundai Capital America, placement privé série 144A, 5,400 %, 2031-01-08	20 000 USD	26 623	28 733
Intel 4,150 %, 2032-08-05	55 000 USD	70 074	74 054
International Business Machines 5,200 %, 2035-02-10	100 000 USD	136 439	143 205
IQVIA 6,250 %, 2029-02-01	40 000 USD	54 696	58 684
JPMorgan Chase & Co. 5,572 %, taux variable à partir du 2035-04-22, 2036-04-22	175 000 USD	244 082	257 522
McDonald's 4,600 %, 2032-09-09	55 000 USD	74 485	77 786
McKesson 5,100 %, 2033-07-15	50 000 USD	69 153	72 251
MGIC Investment 5,250 %, 2028-08-15	95 000 USD	131 145	132 057
Molson Coors Beverage Company 4,200 %, 2046-07-15	110 000 USD	156 214	125 078
Morgan Stanley 5,050 %, taux variable à partir du 2026-01-28, 2027-01-28	60 000 USD	80 320	83 687
Netflix, placement privé série 144A, 5,375 %, 2029-11-15	65 000 USD	83 437	94 767
NiSource 5,350 %, 2034-04-01	100 000 USD	143 468	143 465

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

		VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
ONEOK	5,050 %, 2034-11-01	50 000 USD	67 789	68 843
Oracle	2,950 %, 2030-04-01	30 000 USD	33 148	39 383
	2,875 %, 2031-03-25	50 000 USD	53 568	64 043
Ovintiv	5,650 %, 2028-05-15	20 000 USD	26 956	28 691
Owens Corning	série WI, 3,500 %, 2030-02-15	55 000 USD	66 609	73 979
Patterson-UTI Energy	3,950 %, 2028-02-01	75 000 USD	85 722	102 004
Penske Truck Leasing, placement privé	série 144A, 5,550 %, 2028-05-01	65 000 USD	88 374	93 250
PNC Financial Services Group	6,875 %, taux variable à partir du 2033-10-20, 2034-10-20	15 000 USD	20 467	23 694
Public Service Enterprise Group	6,125 %, 2033-10-15	75 000 USD	102 237	112 987
Republic Services	5,000 %, 2029-11-15	55 000 USD	76 742	79 108
Southern Company	4,400 %, 2046-07-01	95 000 USD	153 306	112 928
Sprint Capital	6,875 %, 2028-11-15	75 000 USD	127 149	112 332
Stryker	5,200 %, 2035-02-10	55 000 USD	75 519	78 968
Teledyne Technologies	2,750 %, 2031-04-01	100 000 USD	127 908	128 092
T-Mobile USA	2,875 %, 2031-02-15	100 000 USD	112 011	128 487
Tyson Foods	5,700 %, 2034-03-15	50 000 USD	69 727	73 443
UL Solutions, placement privé	série 144A, 6,500 %, 2028-10-20	30 000 USD	41 064	44 241
Verizon Communications	4,862 %, 2046-08-21	85 000 USD	152 633	107 998
VICI Properties	4,950 %, 2030-02-15	20 000 USD	24 958	28 198
	placement privé, série 144A, 4,125 %, 2030-08-15	95 000 USD	126 678	127 994
Waste Management	4,875 %, 2034-02-15	75 000 USD	97 779	106 989
Wells Fargo & Company	5,375 %, 2043-11-02	100 000 USD	178 014	136 739
Western Midstream Operating	4,050 %, 2030-02-01	100 000 USD	129 939	135 945
Westinghouse Air Brake Technologies	4,900 %, 2030-05-29	30 000 USD	41 889	42 738
Williams Companies	5,650 %, 2033-03-15	60 000 USD	81 361	88 002
Zoetis	5,600 %, 2032-11-16	50 000 USD	71 344	74 203
			7 510 973	7 223 976
Total des obligations américaines			22 041 239	22 265 024

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Obligations étrangères			0,3
Irlande			0,2
Sociétés			
Trane Technologie Financing			
5,100 %, 2034-06-13	100 000 USD	143 173	143 314
Royaume-Uni			0,1
Sociétés			
Royalty Pharma			
2,150 %, 2031-09-02	65 000 USD	75 014	78 978
Total des obligations étrangères		218 187	222 292
Total des obligations		22 348 093	22 584 886
Titres adossés à des créances mobilières américains			3,6
Ally Auto Receivables Trust			
placement privé, série 2024-1, classe B, subprime, 5,160 %, 2029-10-15	35 000 USD	47 567	49 549
placement privé, série 2024-1, classe C, subprime, 5,410 %, 2029-11-15	30 000 USD	40 779	42 555
American Express Credit Account Master Trust			
placement privé, série 2024-1, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,230 %, 2029-04-16	135 000 USD	186 498	191 875
Bank of America Auto Trust			
placement privé, série 2023-1A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,530 %, 2028-02-15	30 720 USD	40 468	43 083
Carlyle Global Market Strategies			
placement privé, série 2015-4A, classe A2RR, mezzanine, taux variable, 2032-07-20	250 000 USD	339 288	348 771
CCG Receivables Trust			
placement privé, série 2023-2, classe A2, classe à paiement séquentiel, 6,280 %, 2032-04-14	49 302 USD	67 865	69 483
Citizens Auto Receivables Trust			
placement privé, série 2023-2, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,830 %, 2028-02-15	29 283 USD	39 939	41 080
DLLAD			
placement privé, série 2023-1A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 4,790 %, 2028-01-20	42 714 USD	57 164	59 696
placement privé, série 2023-1A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,640 %, 2028-02-22	38 087 USD	50 171	53 699
Fiducie de titrisation automobile Ford			
placement privé, série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,050 %, 2027-06-15	15 000 USD	20 268	21 018
Ford Credit Auto Owner Trust			
série 2023-C, classe B, subprime, 5,930 %, 2029-08-15	45 000 USD	61 924	64 625
série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,010 %, 2029-09-15	75 000 USD	101 462	106 532
série 2022-C, classe C, classe à paiement séquentiel, 5,220 %, 2030-03-15	45 000 USD	60 105	63 037
série 2023-C, classe C, subprime, 6,370 %, 2031-05-15	80 000 USD	110 092	115 396
série 2023-2, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,280 %, 2036-02-15	100 000 USD	132 851	143 751
GM Financial Automobile Leasing Trust			
série 2023-3, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,440 %, 2027-08-20	20 000 USD	26 825	27 922
série 2024-1, classe B, subprime, 5,330 %, 2028-03-20	45 000 USD	60 557	63 212
GM Financial Revolving Receivables Trust			
placement privé, série 2023-2, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,770 %, 2036-11-08	30 000 USD	41 084	43 830
placement privé, série 2024-1, classe B, subprime, 5,230 %, 2036-12-11	15 000 USD	20 390	21 446
Hyundai Auto Receivables Trust			
série 2024-A, classe B, subprime, 5,140 %, 2031-01-15	60 000 USD	80 868	85 366
série 2024-A, classe C, subprime, 5,270 %, 2031-07-15	30 000 USD	40 439	42 760
John Deere Owner Trust			
série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 4,910 %, 2031-02-18	100 000 USD	134 801	141 893

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Madison Park Funding			
placement privé, série 2020-47A, classe BR, mezzanine, taux variable, 2037-04-19	250 000 USD	334 738	349 315
SBNA Auto Lease Trust			
placement privé, série 2024-A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,390 %, 2026-11-20	6 592 USD	8 880	9 203
placement privé, série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,240 %, 2029-01-22	10 000 USD	13 469	14 008
SFS Auto Receivables			
placement privé, série 2024-1A, classe B, subprime, 5,380 %, 2031-01-21	10 000 USD	13 399	14 256
placement privé, série 2024-1A, classe C, subprime, 5,510 %, 2032-01-20	15 000 USD	20 094	21 393
Toyota Auto Receivables Owned			
série 23-A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 4,630 %, 2027-09-15	40 642 USD	54 330	56 685
Verizon Master Trust			
série 2023-7, classe A1A, classe à paiement séquentiel, 5,670 %, 2029-11-20	220 000 USD	303 738	312 295
Wheels Fleet Lease Funding			
placement privé, série 2024-1A, classe A1, classe à paiement séquentiel, 5,490 %, 2039-02-18	71 006 USD	96 365	100 039
Total des titres adossés à des créances mobilières américaines		2 606 418	2 717 773
Titres adossés à des créances hypothécaires américaines			3,2
Fannie Mae			
5,000 %, 2053-10-01	159 997 USD	221 634	221 110
4,000 %, 2053-11-01	199 998 USD	263 658	263 148
Freddie Mac			
série K-159, classe A2, multifamiliale, 4,500 %, 2033-07-25	150 000 USD	201 497	211 068
série K-160, classe A2, multifamiliale, 4,500 %, 2033-08-25	250 000 USD	335 788	351 674
série K-161, classe A2, multifamiliale, 4,900 %, 2033-10-25	250 000 USD	346 156	361 457
5,500 %, 2052-02-01	184 996 USD	261 245	260 819
4,500 %, 2052-05-01	224 999 USD	307 213	306 893
5,500 %, 2052-06-01	184 996 USD	260 962	260 737
5,000 %, 2053-07-01	164 996 USD	228 847	228 504
Total des titres adossés à des créances hypothécaires américaines		2 427 000	2 465 410
Total des placements		58 520 714	74 512 190 97,3
Plus-value non réalisée sur dérivés			2 041 —
Moins-value non réalisée sur dérivés			(174 883) (0,2)
Autres éléments d'actif net			2 251 724 2,9
Actif net		76 591 072	100,0

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

CONTRATS DE CHANGE À TERME

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISE	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE / (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	1	octobre 2025	1,3903	1 690 319	2 350 000	<u>1 341</u>
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de yens japonais						
Dollar américain	1	octobre 2025	1,3874	633 514	878 959	<u>392</u>
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Dollar de Hong-Kong	1	octobre 2025	0,1788	1 145 000	204 768	<u>15</u>
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Dollar de Hong-Kong	1	octobre 2025	0,1781	1 865 000	332 138	<u>188</u>
Dollar de Singapour	1	octobre 2025	1,0774	60 000	64 645	<u>105</u>
						<u>293</u>
						2 041
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	1	octobre 2025	1,3804	18 504 945	25 545 000	<u>(167 181)</u>
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Dollar de Hong-Kong	1	octobre 2025	0,1780	135 000	24 026	<u>(9)</u>
Dollar de Singapour	1	octobre 2025	1,0787	60 000	64 721	<u>(81)</u>
						<u>(90)</u>
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Yen japonais	1	octobre 2025	0,0094	141 200 000	1 324 369	<u>(7 612)</u>
						(174 883)

PRÊT DE TITRES (note 2)

	VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES	
	JUSTE VALEUR \$	TITRES \$
Titres prêtés	228 295	238 599

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

a) Constitution du Fonds

Le Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégorie A	20 août 1986
Catégorie I	23 mars 2010
Catégories C et F	25 novembre 2013
Catégorie D	11 mai 2018

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

30 SEPTEMBRE	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2025	2 980 580	121 325	—	(487 748)	2 614 157
2024	3 531 291	102 263	—	(652 974)	2 980 580
CATÉGORIE I					
2025	379 759	198 039	—	(99 101)	478 697
2024	99 890	337 774	—	(57 905)	379 759
CATÉGORIE C					
2025	415 980	12 965	—	(60 597)	368 348
2024	502 465	43 373	—	(129 858)	415 980
CATÉGORIE F					
2025	96 211	18 184	—	(14 195)	100 200
2024	147 181	13 425	—	(64 395)	96 211
CATÉGORIE D					
2025	208 628	6 698	—	(33 677)	181 649
2024	248 460	6 947	—	(46 779)	208 628

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, I, C, F et D trimestrielle

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	30 SEPTEMBRE 2025		30 SEPTEMBRE 2024	
	TAUX ANNUEL		TAUX ANNUEL	
	%	%		
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTAUX	FRAIS TOTAUX
CATÉGORIES A ET C	1,80	0,20	2,00	2,00
CATÉGORIE F	0,70	0,20	0,90	0,90
CATÉGORIE D	0,80	0,20	1,00	1,00

Les parts de catégorie I paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	31 656	36 874

f) Autres rémunérations versées aux courtiers

Durant la période, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, s'établissent à :

	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
PAIEMENTS INDIRECTS	8 590	3 662

Aucune autre forme de rémunération n'a été versée aux courtiers.

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

g) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de ce Fonds est de réaliser un rendement total supérieur en investissant principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La proportion de l'actif du Fonds investie dans des titres de participation et des titres à revenu fixe peut varier en fonction de la conjoncture du marché.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant catégorise la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

30 SEPTEMBRE 2025	NIVEAU 1 \$	NIVEAU 2 \$	NIVEAU 3 \$	TOTAL \$	30 SEPTEMBRE 2024	NIVEAU 1 \$	NIVEAU 2 \$	NIVEAU 3 \$	TOTAL \$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN									
ACTIONS	42 446	—	—	42 446	ACTIONS	36 211	—	—	36 211
TITRES INDICIELS NON APPARENTÉS	4 298	—	—	4 298	TITRES INDICIELS NON APPARENTÉS	10 723	—	—	10 723
OBLIGATIONS	15 041	7 544	—	22 585	OBLIGATIONS	14 621	5 708	—	20 329
TITRES ADOSSES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	2 465	—	—	2 465	TITRES ADOSSES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	1 047	—	—	1 047
TITRES ADOSSES À DES CRÉANCES MOBILIÈRES	—	2 718	—	2 718	TITRES ADOSSES À DES CRÉANCES MOBILIÈRES	—	3 111	—	3 111
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	2	—	2					
TOTAL	64 250	10 264	—	74 514	TOTAL	62 602	8 819	—	71 421
PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN									
PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN									
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	175	—	175	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	101	—	101
TOTAL	—	175	—	175	TOTAL	—	101	—	101

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes les 30 septembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables demeurant constantes.

ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	30 SEPTEMBRE 2024			EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
			EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE		
			\$	\$	\$					
USD	64 365	29 235	35 130	1 054	USD	65 013	27 639	37 374	1 121	
EUR	5 594	—	5 594	168	EUR	4 885	—	4 885	147	
JPY	3 444	1 331	2 113	63	JPY	1 300	2 037	(737)	22	
HKD	1 163	333	830	25	GBP	1 125	—	1 125	34	
GBP	1 148	—	1 148	34	TWD	749	—	749	22	
TWD	1 130	—	1 130	34	HKD	586	—	586	18	
CHF	503	—	503	15	DKK	370	—	370	11	
DKK	334	—	334	10	KRW	343	—	343	10	
SGD	65	65	—	—	SEK	296	—	296	9	
					CHF	14	—	14	—	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date à l'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 0,25 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	MOINS D'UN AN	1 À 5 ANS	5 À 10 ANS	PLUS DE 10 ANS	TOTAL	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 SEPTEMBRE 2025	5 979	10 271	8 688	3 506	28 444	267
30 SEPTEMBRE 2024	2 143	13 635	7 829	2 192	25 799	245

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de concentration

Le tableau suivant résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

SEGMENT DE MARCHÉ	30 SEPTEMBRE 2024		%
	SEGMENT DE MARCHÉ	%	
Actions américaines	Actions américaines		
Technologies de l'information	14,8	Titres indiciens	14,7
Consommation discrétionnaire	6,3	Technologies de l'information	13,5
Communications	6,2	Communications	5,2
Titres indiciens	5,6	Consommation discrétionnaire	4,7
Services financiers	4,3	Services financiers	3,9
Soins de santé	2,4	Soins de santé	3,0
Produits industriels	1,5	Produits industriels	2,4
Immobilier	0,9	Immobilier	0,8
Actions étrangères	17,5	Consommation courante	0,4
Actions canadiennes	1,5	Actions étrangères	15,1
Obligations américaines	19,7	Actions canadiennes	0,6
Gouvernement		Obligations américaines	
Sociétés	9,4	Gouvernement	20,1
Obligations étrangères	0,3	Sociétés	7,7
Obligations canadiennes	0,1	Obligations canadiennes	0,1
Titres adossés à des créances mobilières américaines	3,6	Titres adossés à des créances mobilières américaines	4,3
Titres adossés à des créances hypothécaires américaines	3,2	Titres adossés à des créances hypothécaires américaines	1,4
Instruments financiers dérivés	(0,2)	Instruments financiers dérivés	(0,1)
Autres éléments d'actif net	2,9	Autres éléments d'actif net	2,2
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existante entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS		EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
	%	\$	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
Indice obligataire Bloomberg Global Aggregate (couvert CAD)	1,00	326	326	328
Indice MSCI Monde (rendement global)	3,00	1 468	1 468	1 478

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du portefeuille des titres à revenu fixe par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES TITRES À REVENU FIXE	
	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	%	%
AAA	9	72
AA	65	3
A	6	3
BBB	19	18
BB	—	3
NON NOTÉS	1	1
TOTAL	100	100

Répartition du portefeuille des instruments financiers dérivés par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES INSTRUMENTS FINANCIER DÉRIVÉS	
	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	%	%
A-1+	33	—
A-1	67	100
TOTAL	100	100

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

h) Rapprochement des revenus provenant des activités de prêt de titres (note 2)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus totaux générés par les activités de prêt de titres et les revenus provenant des activités de prêt de titres présentés à l'état du résultat global du Fonds.

	30 SEPTEMBRE 2025		30 SEPTEMBRE 2024	
	\$	%	\$	%
REVENUS TOTAUX	11 073	100	2 012	100
REVENUS NETS REÇUS PAR LE FONDS	6 644	60	1 207	60
REVENUS NETS REÇUS PAR FIDUCIE DESJARDINS	4 429	40	805	40

i) Impôts – Report des pertes (note 8)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2024, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

PERTES EN CAPITAL MONTANT \$	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	
	MONTANT \$	ANNÉE D'ÉCHÉANCE
10 608 315	12 425 835	2040
—	290 557	2041
—	70 772	2042

j) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT \$	POURCENTAGE DE PARTICIPATION %	
			%
30 SEPTEMBRE 2025	5 070		0,0
30 SEPTEMBRE 2024	4 332		0,0

k) Évènement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Depuis le 17 novembre 2025, le Fonds offre des parts de catégorie K.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSERES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5. Les Fonds sont assujettis aux lois du Québec.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2025 et 2024 et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, le cas échéant. Pour chaque Fonds établi au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, le terme « « période » désigne la période écoulée entre la date de début des opérations et le 30 septembre de la période concernée. Les dates de début des opérations des Fonds concernés sont présentées ci-dessous :

FONDS	DATE DE DÉBUT DES OPÉRATIONS DU FONDS
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2025	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2027	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Opportunités mondiales	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales	18 novembre 2024
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions canadiennes	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions américaines	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions internationales	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales	10 mars 2025
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs	23 avril 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028	14 juillet 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029	14 juillet 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030	14 juillet 2025

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 10 décembre 2025.

Sauf s'il est indiqué autrement dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, les états financiers des Fonds ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse, couverture déposée sur dérivés

L'encaisse (découvert bancaire) et la couverture déposée sur dérivés (garantie à payer) sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Les couvertures déposées sur dérivés incluent les exigences de marge initiale détenues chez les courtiers. Tout déficit ou excédent d'encaisse détenues chez les courtiers par rapport à l'exigence de marge initiale est inclus à l'encaisse (découvert bancaire).

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciaux et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciaux et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps, Options sur swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Autres éléments d'actif et de passif

Le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, les distributions à payer ainsi que l'impôt à payer sont évalués au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSERES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. Ils incluent les autres rémunérations versées aux courtiers qui sont présentés séparément dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, le cas échéant. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension aux termes de conventions conclues entre le gestionnaire des Fonds et deux mandataires, soit Fiducie Desjardins inc. (Fiducie) et State Street Bank and Trust Company (State Street).

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie et State Street peuvent utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités de prêt de titres sont partagés entre le Fonds et leurs mandataires respectifs selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres, les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » présenté à l'état du résultat global inclut les distributions en parts ou les attributions des fonds de placement, selon le cas, ainsi que les attributions à des fins fiscales provenant des sociétés en commandites. Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » à l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOUSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AUD	Dollar australien	IDR	Rupiah indonésienne	PYG	Guaranis paraguayens
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatari
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	KES	Shilling du Kenya	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	KZT	Tenge du Kazakhstan	THB	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
DKK	Couronne danoise	MYR	Ringgit malaisien	TWD	Dollar de Taïwan
DOP	Peso dominicain	NGN	Naira du Nigeria	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NOK	Couronne norvégienne	UYU	Peso uruguayen
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	VND	Dong vietnamien
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZAR	Rand sud-africain

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des Fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Mandat privé Titanium Actions américaines
Mandat privé Titanium Actions internationales
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSERES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Mandat privé Titanium Actions américaines
Mandat privé Titanium Actions internationales
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciels (incluant les fonds négociés en bourse), des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

En avril 2024, le Conseil des normes comptables internationales a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences sur la présentation des états financiers.

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications aux normes IFRS 9, *Instrument financiers* et IFRS 7, *Instrument financiers : informations à fournir*. Entre autres, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et introduit un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers à une date antérieure s'ils sont réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement et si certaines conditions

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSERES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

sont remplies. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences sur la présentation des états financiers.

3. Judgments significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des judgments et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des judgments importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque catégorie de parts confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et priviléges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Achats, rachats et substitutions » du prospectus simplifié. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8, offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs, qui effectuent un placement minimal requis. Les frais de gestion sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée.

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de VMD et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de VMD et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant ne touche pas une commission de suivi du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de VMD ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Un nombre illimité de parts de catégorie V offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant et dont le représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

Un nombre illimité de parts de catégorie Y offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant et dont le représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Les frais de gestion et d'administration fixes sont négociés avec la société du représentant de chaque investisseur ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucun frais de gestion ni aucun frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement et versé mensuellement. Les frais d'administration fixes sont les mêmes pour les différentes catégories de parts d'un même Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Conformément au Code de déontologie des professionnels comptables élaboré par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), l'auditeur est tenu de présenter chaque année les honoraires connexes à l'audit ainsi que ceux non connexes à l'audit facturés pour les Fonds Desjardins.

Dans le cadre des audits des états financiers des Fonds Desjardins pour l'exercice terminé le 30 septembre 2025, les honoraires ci-après (abstraction faite des taxes applicables) ont été payés ou sont payables à PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l. et aux autres sociétés membres du réseau PwC : les honoraires pour les audits des états financiers se chiffrent à 970 875 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire et le gardien de valeurs des Fonds. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que gardien de valeurs sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds peuvent investir une partie de leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions de fonds sous-jacents.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès de tiers fournisseurs de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournies par les tiers fournisseurs.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières garantis par le gouvernement sont classés au niveau 1. Les autres titres adossés à des créances hypothécaires et les autres titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation désignées. Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format Dominion Bond Rating Service (DBRS), à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont présentés selon le format Standard & Poor's. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations reliées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance, des titres de capitaux propres et des sociétés en commandite non cotées qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
514 286-3499 (pour la région de Montréal)
1 866 666-1280
info.fondsdesjardins@desjardins.com
fondsdesjardins.com